

# Débat d'orientation budgétaire 2019

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est une étape importante de la préparation budgétaire. Il a pour objectif de présenter les orientations budgétaires des dépenses et des recettes de la collectivité, la nature de la dette mais aussi la structure des effectifs ainsi que des éléments sur les dépenses de personnel ou la durée effective du travail.

La loi de programmation des finances publiques 2018-2022 précise également que ce document doit expliciter ces objectifs d'évolution de la dépense de fonctionnement et le besoin de financement annuel.

Ce document doit être discuté et voté par l'assemblée dans les 2 mois qui précède le vote du budget.

## Le contexte national

### ***1- La contractualisation, l'Objectif d'Evolution de la Dépense Locale (ODEDEL) et la capacité de désendettement***

En 2019 sera dressé le 1<sup>er</sup> bilan de la mise en œuvre de la loi de programmation votée en 2018. D'après les premières analyses, il semblerait que l'objectif d'évolution de la dépense publique locale n'a pas excédé les +1.2% arrêtés par le législateur (prévision en 2018 de +0.9%). Toutefois, l'encours de dette continue à augmenter (+0.5%) : l'épargne brute générée en 2018 a limité le recours à l'emprunt mais n'a pas réussi à couvrir le rebond des dépenses d'investissement (+7%).

Par ailleurs, le bilan de la contractualisation avec l'Etat est plus mitigé puisqu'au 30 juin 2018, seules 71% des collectivités concernées avaient signé un contrat.

Il convient de signaler que notre communauté d'Agglomération n'est pas concernée par la contractualisation qui fixe les moyens de cette maîtrise des dépenses. Toutefois si le niveau des dépenses locales dépasse l'ODEDEL, la reprise de la baisse des dotations de l'Etat pourraient redevenir d'actualité.

Nous n'avons pas à ce jour de données sur le plafond de désendettement. Pour rappel, si ce dernier est dépassé, les collectivités doivent s'engager à l'améliorer. Ainsi, chaque année, la capacité de désendettement (capital restant dû/épargne brute annuelle) doit être inférieure à 13 ans.

### ***2- La Loi de finances pour 2019 et réforme des dotations de l'Etat aux collectivités***

En 2019 l'objectif d'augmentation des dépenses de fonctionnement fixé par le Gouvernement est de +1.2% par rapport à 2018.

La loi de finances introduit peu de changements pour 2019.

Néanmoins elle amorce les bases de la réforme de la dotation d'intercommunalité. En 2018, les changements de périmètre ont mis à jour une instabilité des mécanismes de répartition avec parfois des effets préjudiciables pour certaines collectivités.

Même si un texte de loi spécifique sera étudié dès le 1<sup>er</sup> trimestre 2019, des bases sont établies dans la loi de finances :

- création d'une enveloppe unique et non par catégorie d'EPCI
- uniformisation du mode de calcul du Coefficient d'Intégration Fiscale pour toutes les catégories d'EPCI
- introduction du critère Revenus par habitant

### **3- La fiscalité**

Divers projets de réforme fiscale sont avancés dont une nouvelle répartition des impôts locaux par catégories de collectivités mais sans qu'aucun ne soit privilégié pour le moment. 2019 doit être l'année du chantier de la réforme fiscale.

Parallèlement la 2<sup>e</sup> phase de la suppression de la taxe d'habitation est maintenue : en 2018 30% du montant d'impôt de 80% des ménages français ont été exonérés pour 65% en 2019.

La hausse mécanique des bases est fixée à +2.2% en 2019. L'évolution des bases physiques (taxes foncières et d'habitation) est liée à l'inflation constatée sur l'année écoulée depuis la loi de finances pour 2018.

## **Le contexte local : retour sur 2018**

### **1- Le Compte Administratif (CA) prévisionnel 2018 du budget principal**

Les chiffres sont ceux arrêtés au 26 janvier 2018.

Nos dépenses ont augmenté de 2.11% par rapport au compte administratif 2017. En effet, des décisions modificatives ont été votées en cours d'année et sont venues augmenter le montant des dépenses de fonctionnement (études Plan Climat Air Energie Territorial, ouverture micro-crèche, subventions Terre de Jim ou au club de foot, ...).

Notre communauté n'a donc pas respecté l'objectif de hausse des dépenses fixé par le Parlement à titre indicatif, au niveau national.

Parmi les dépenses, on peut souligner l'augmentation de 8.41% des charges à caractère général par rapport à 2017 (études et ajustement services Enfance).

Les dépenses de personnel sont en diminution de 1.43%. Les baisses concernent principalement le Siège (pas de rachat d'années de validation de service Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités Locales / remplacement directeur de l'enfance en interne), l'Aquatis, centre culturel (mi-temps non remplacé), Chênedet (poste de directeur non remplacé).

Quant aux recettes, elles ont augmenté de 2.12% en 2018 :

- hausse de la taxe d'habitation (118 000€)
- hausse de la Cotisation Foncière des Entreprises du fait de l'augmentation des bases et de la réforme des bases minimum (237 000€)
- baisse de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (114 000€)
- baisse de la Taxe sur les Surfaces Commerciales (251 000€) puisqu'en 2017 nous avons bénéficié d'un changement de mode de versement de la taxe, ce qui avait induit la perception de 3 semestres en 2017.

## **2- L'épargne prévisionnelle 2018**

### Le budget principal

Le niveau d'épargne nette du budget principal est en progression de 1.94% par rapport à 2017 :

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Evolution 2018/2017
Recettes réelles de fonctionnement	28 672 379,67	30 043 828,71	30 679 601,17	2,12%
Dépenses de fonctionnement	26 275 637,68	27 156 124,41	27 729 810,51	2,11%
Epargne brute BP	2 396 741,99	2 887 704,30	2 949 790,66	2,15%
Remboursement capital dette	869 349,52	893 888,84	917 334,77	2,62%
Epargne nette BP	1 527 392,47	1 993 815,46	2 032 455,89	1,94%

Notre épargne brute permet de faire face aux remboursements d'emprunt qui restent importants pour une communauté d'agglomération de notre taille, dûs aux investissements récents et aux deux crédits baux en cours : Monbana et Légulice.

### L'épargne consolidée

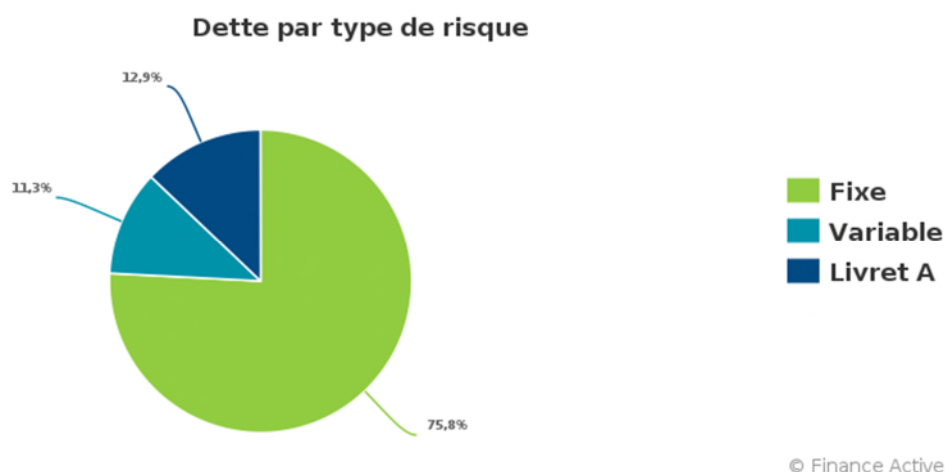
L'épargne consolidée par type de budget est la suivante :

2018	BP	Budgets annexes	Zones	TOTAL
Recettes réelles de fonctionnement dont stocks pour les zones	30 679 601,17	4 634 237,44	8 967 940,80	44 281 779,41
Dépenses réelles de fonctionnement dont stocks pour les zones	27 729 810,51	3 728 726,36	8 810 500,72	40 269 037,59
Epargne brute	2 949 790,66	905 511,08	157 440,08	4 012 741,82
Remboursement du capital	917 334,77	1 113 481,74	173 310,83	2 204 127,34
Epargne nette	2 032 455,89	- 207 970,66	- 15 870,75	1 808 614,48

## **3- La dette et la capacité de désendettement**

L'encours de la dette bancaire s'élève au 31/12/2018 à 31.09 millions d'euros tous budgets confondus, soit 536.40€/ habitant.

Nos emprunts sont considérés comme étant soumis à un risque limité, et « simples » contrairement aux taux dits structurés, selon la charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités locales (dite Gissler). Le taux moyen est actuellement de 2.65% (3.10% sur taux fixes / 0.68% taux variables et 1.77% Livret A).



En 2018, la communauté n'a contracté aucun emprunt puisque la volonté exprimée est de réduire le recours à l'emprunt tout en augmentant la capacité d'autofinancement.

En effet, il est impératif de veiller à notre capacité de désendettement qui correspond au nombre d'années nécessaires si toute notre épargne brute était utilisée pour rembourser le capital restant dû.

Cette capacité de désendettement s'élève à 7.75 ans tous budgets confondus (sans prendre en compte les avances du budget principal aux budgets annexes) sur la base du compte administratif prévisionnel établi au 28 janvier 2019. Nous restons en deçà du seuil défini par la loi de programmation.

CA prévisionnel au 28 janvier 2018 :

2018	BP	Budgets annexes	Zones	TOTAL
Capital restant Dû	15 454 743,02	14 044 986,00	1 590 510,00	31 090 239,02
Capacité de désendettement	5,24	15,51	10,10	7,75

**Si nous faisons porter l'ensemble de la dette bancaire par l'épargne brute du budget principal, la capacité de désendettement est la suivante :**

	CA 2018
Recettes réelles de fonctionnement	30 679 601,17
Dépenses réelles de fonctionnement	27 729 810,51
<b>Solde = épargne brute</b>	<b>2 949 790,66</b>
Remboursement du capital de la dette budget principal	917 334,77
Remboursement du capital budgets annexes	1 113 481,74
Remboursement du capital total (dont zones)	2 204 127,34
Dettes budget principal	15 454 743,02
<b>Capacité de désendettement budget principal (en années)</b>	<b>5,24</b>
Dettes Budget Principal + budgets annexes	29 499 729,02
<b>Capacité de désendettement BP + budgets annexes (en années)</b>	<b>10,00</b>
Dettes (Budget principal + budgets annexes + zones)	31 090 239,02
<b>Capacité de désendettement (BP + budgets annexes + zones)</b>	<b>10,54</b>

#### **4- La dette garantie**

La communauté est garante de 4 emprunts, souscrits par la SEM du Pays de Fougères pour l'opération Otima, pour un capital à hauteur de 660 100€ au 31/12/2018.

#### **5- Le besoin de financement**

Comme le montre le tableau suivant, nous n'avons pas couvert notre besoin de financement par l'emprunt mais par nos résultats antérieurs, notamment le résultat de fonctionnement :

CA provisoire au 28 janvier 2018 :

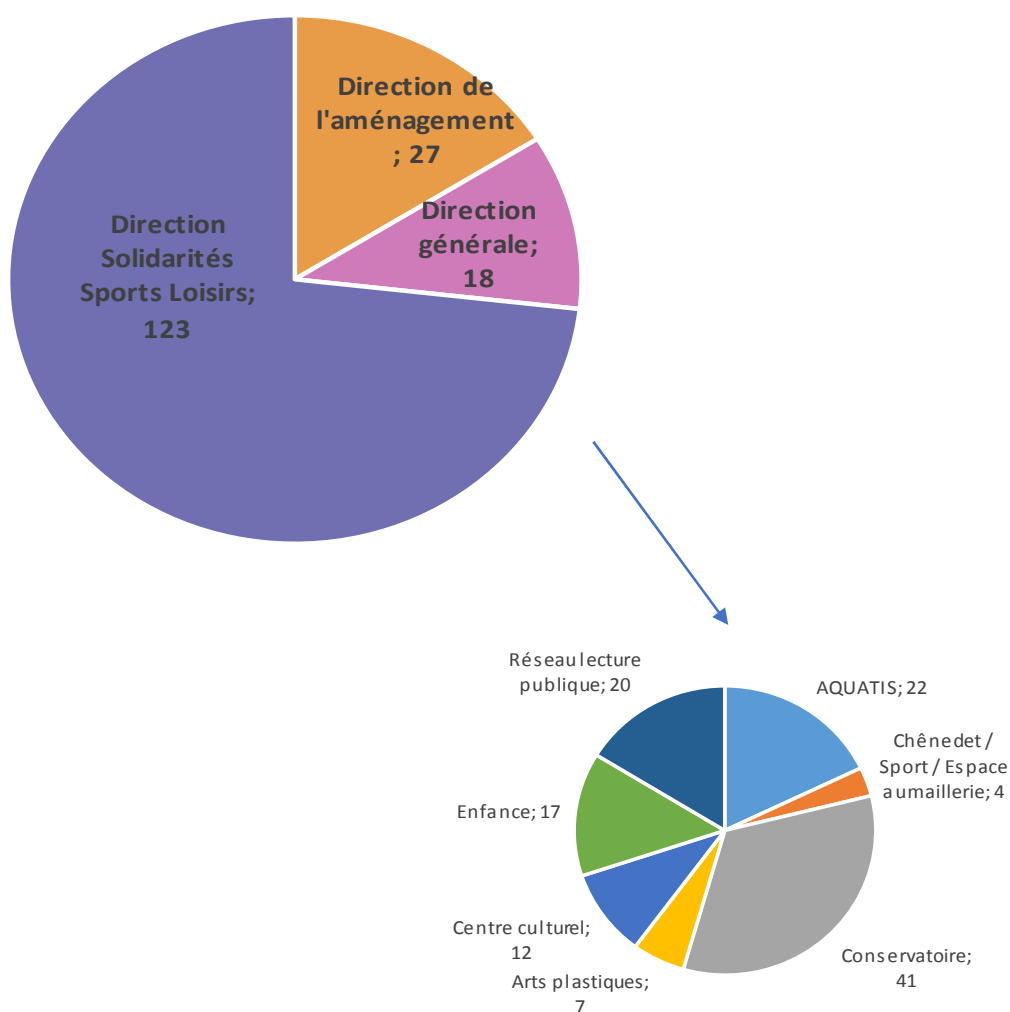
<b>2018</b>	<b>BP</b>	<b>Budgets annexes</b>	<b>Zones</b>	<b>TOTAL</b>
Recettes réelles d'investissement hors emprunt (dont stocks)	349 634,09	1 138 771,24	8 595 458,66	10 083 863,99
Dépenses réelles d'investissement hors remboursement capital	4 046 719,46	962 355,92	7 812 192,20	12 821 267,58
Besoin de financement	- 3 697 085,37	176 415,32	783 266,46	- 2 737 403,59
Epargne nette	2 032 455,89	- 207 970,66	- 15 870,75	1 808 614,48
Besoin de financement	- 1 664 629,48	- 31 555,34	767 395,71	- 928 789,11
Emprunt				
Variation du fonds de roulement	- 1 664 629,48	- 31 555,34	767 395,71	- 928 789,11

Le fonds de roulement de clôture cumulé, ou résultat cumulé constaté, était de 3 718 296€ fin 2017. Le besoin de financement étant de 928 789.11€, le résultat cumulé à fin 2018 serait d'environ 2 789 000€. Il est naturellement plus faible qu'en 2017 car en 2018 nous n'avons pas fait appel à l'emprunt.

## 6- Le personnel

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, la communauté comptait 168 agents permanents dont 127 titulaires et 51 non titulaires (142.12 ETP).

La répartition par direction est la suivante :



Tous les agents travaillent 1 607 heures par an. Les services administratifs sont soumis à un rythme régulier de travail avec prise de Récupération du Temps de Travail au fil de l'eau alors que les autres salariés ont annualisé leur temps de travail : le rythme n'est pas régulier et les heures sont récupérées pour atteindre annuellement le nombre légal d'heures.

En 2018, aucune heure supplémentaire n'a été payée.

## **7- La gestion des services**

En 2018, la majorité des services était gérée en régie directe, excepté la fourrière animale (coût de la Délégation de Service Public : 25 920€), le Service Public d'Assainissement Non Collectif et le transport urbain (1.63M€).

## **Les orientations 2019**

### **1- Le transport, la politique publique prioritaire en 2019**

La délégation de service public du SURF sera renouvelée avec l'appui d'un assistant à maîtrise d'ouvrage.

Une étude sera conduite à partir du second semestre 2019 de manière à définir les aménagements et services nécessaires à ancrer l'aire de covoiturage de Romagné en pôle d'échange multimodal situé aux portes du Pays de Fougères.

Au cours du second semestre 2019, un nouveau service de transport à la demande sera proposé couvrant l'ensemble du territoire ainsi que des navettes favorisant les déplacements de loisirs et d'achat les mercredis et samedis sur des espaces à définir.

L'expérimentation de la ligne 6 Beaucé - Fougères - Laignelet sera également poursuivie.

Enfin Fougères Agglomération intégrera des outils numériques proposés par la Région : Mobibreizh, l'outil de calculateur d'itinéraire et Ouestgo la plateforme de mise en relation des covoitureurs poursuivant ainsi la finalisation du schéma des aires de covoiturage.

### **2- Le maintien des taux de fiscalité**

En 2019, chacune des communes se verra appliquer les mêmes taux de fiscalité depuis la création de la communauté d'agglomération ; la convergence des taux pour le foncier bâti est terminée :

	<b>Taux 2019</b>
Taxe d'habitation	12,12%
Foncier non bâti	5,81%
Foncier bâti	1,57%
Cotisation Foncières des Entreprises	24,81%

Toutefois, les recettes fiscales seront en augmentation puisque la hausse mécanique des bases sera de 2.2%.

De plus, après une baisse en 2018, la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises devrait connaître une augmentation. Le montant nous sera notifié en mars.

### 3- Les recettes de fonctionnement

	Crédits 2018	Orientations 2019	Commentaires	Evol.
Produit des services et Redevance Ordures Ménagères	7 028 280,00	6 972 544,00	Moins de recettes pour l'Aquatis Hausse estimée de la Cotisation Valeur Ajoutée Entreprises (+552 000€)	-0,79%
Fiscalité	16 600 439,00	17 152 760,00	Stabilité des dotations et hausse des subventions (micro crèche et environnement)	3,33%
Dotations et subventions	6 885 027,00	7 056 722,40		2,49%
Loyers et divers	328 037,00	334 510,00		1,97%
Produits exceptionnels	11 500,00	300,00		-97,39%
	<b>30 853 283,00</b>	<b>31 516 836,40</b>		<b>2,15%</b>

Les dotations sont prévues au même niveau que 2018.

En effet, nous ne savons quelles seront les conséquences de la réforme de la dotation d'intercommunalité pour Fougères Agglomération. A ce jour il semblerait qu'elle nous soit défavorable mais notre niveau de Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF) devrait nous permettre de bénéficier d'une garantie de 100% de notre dotation. Il est de 0.36 et donc supérieur au seuil retenu (0.35) pour bénéficier de la garantie.

### 4- La maîtrise des dépenses

La lettre de cadrage pour 2019 fixe l'objectif de maîtrise des dépenses. Les crédits 2019 seront reconduits dans la limite des enveloppes ouvertes en 2018 (Budget Primitif + décisions modificatives).

Le tableau suivant détaille les dépenses par chapitre prévues pour 2019 :

	Crédits 2018	Orientations 2019	Commentaires	Evol.
Charges à caractère général	3 259 828,05	3 864 092,00	(+) 350 000€ pour la Société Publique Locale / (+) 51 000€ pour le transport à la demande / +40 000€ pour entretien terrains et (+) 80 000€ pour l'environnement (reprise syndicat Haut couesnon)	18,54%
Frais de personnel	6 418 670,00	6 515 000,00	Réalisation 2018 : 6 195 000€. Augmentation par rapport au réalisé 2018 liée au GVT, micro crèche sur 12 mois et reprise syndicat Haut Couesnon, recrutements sur postes non pourvus en 2018	1,50%
Reversements aux communes et SMICTOM	12 883 891,00	12 821 150,00	Stabilité.	-0,49%
Diverses dépenses et subventions	3 815 210,57	3 485 882,78	(-) 200 000€ pour le tourisme (OTSI et pays touristique) / (-) 167 000€ pour l'environnement (reprise syndicat Haut Couesnon et terres de Jim) / (+)51 000€ pour le SDIS et (+)48 000€ pour outils informatiques.	-8,63%
Frais financiers	535 000,00	505 000,00		-5,61%
Subvention budgets annexes	2 043 762,65	1 850 350,00	(-)113 000€ pour la mobilité.	-9,46%
	<b>28 956 362,27</b>	<b>29 041 474,78</b>		<b>0,29%</b>



## 5- L'investissement

Afin de limiter le recours à l'emprunt, et constatant le taux de réalisation des investissements, il est demandé aux services de présenter des calendriers d'exécution afin de proposer aux élus des opérations réalistes et ainsi ne pas dégrader notre capacité de désendettement.

En 2019, les principales dépenses **hors reports** sont les suivantes :

- Dépenses d'équipement : 2 408 000€
  - 854 000€ pour l'immeuble rue de la Moussais
  - 345 000€ pour l'habitat
  - 306 000€ pour Chênedet
  - 144 000€ pour l'Aquatis
  - 120 000€ pour une nouvelle aire d'hiver pour les gens du voyage
  - 100 000€ pour l'étude de programmation concernant les Urbanistes.
- Subventions versées : 2 310 000€
  - 579 000€ versées aux communes hors Fonds d'Intervention Economique et Fonds d'Intervention de l'Habitat
  - 444 000€ pour l'habitat
  - 512 000€ pour le développement économique
  - 765 000€ pour le déploiement de la fibre
- Remboursement du capital de la dette et avances : 2 227 000€
- GEMAPI (opérations bocages et rivières) : 404 000€

## 6- L'épargne et la capacité de désendettement en 2019 et les projets d'investissement

La prévision d'épargne 2019 est la suivante, sur la base d'une réalisation à 100% et la souscription d'un emprunt de 2 millions d'euros sur le budget principal (sur les zones, la dette ne couvrirait que des résultats antérieurs et nécessité de trésorerie) :

Prévision 2019	BP	Budgets annexes	Zones	TOTAL
Montant prévisionnel des recettes de fonctionnement	31 516 836,40	4 395 318,93	400 080,00	36 312 235,33
(-) Montant prévisionnel des dépenses de fonctionnement	29 041 474,78	3 956 863,28	140 169,44	33 138 507,50
(=) Epargne brute	2 475 361,62	438 455,65	259 910,56	3 173 727,83
(-) Remboursement capital dette bancaire	923 500,00	1 145 500,00	124 700,00	2 193 700,00
(=) Epargne nette	1 551 861,62	- 707 044,35	135 210,56	980 027,83
Recettes d'investissement hors emprunt	974 367,82	2 559 791,92		3 534 159,74
Reprise résultat 2018	300 761,27	859 640,79	- 1 648 189,46	
<b>Capacité d'investissement hors emprunt</b>	<b>2 826 990,71</b>	<b>2 712 388,36</b>	<b>- 1 512 978,90</b>	<b>4 026 400,17</b>
Emprunt	2 386 867,23	-	1 653 148,35	4 040 015,58
Capacité d'investissement avec emprunt	5 213 857,94	2 712 388,36	140 169,44	8 066 415,74
CRD sans dette nouvelle	14 531 243,02	12 899 486,00	1 465 810,00	28 896 539,02
CRD avec dette nouvelle	16 918 110,25	12 899 486,00	3 118 958,35	32 936 554,60
Capacité de désendettement	6,83	29,42	12,00	10,38

Sur la base de l'épargne brute du budget principal, les résultats sont les suivants :

	<b>Propositions 2019</b>
Recettes réelles de fonctionnement	31 516 836,40
Dépenses réelles de fonctionnement	29 041 474,78
<b>Solde = épargne brute</b>	<b>2 475 361,62</b>
Remboursement du capital de la dette budget principal	923 500,00
Remboursement du capital budgets annexes	2 069 000,00
Remboursement du capital total (dont zones)	2 193 700,00
Dette budget principal	16 531 243,02
<b>Capacité de désendettement budget principal (en annés)</b>	<b>6,68</b>
Dette budget principal+ budgets annexes	29 430 729,02
<b>Capacité de désendettement BP + budgets annexes (en annés)</b>	<b>11,89</b>
Dette (Budget Principal + budgets annexes + zones)	30 896 539,02
<b>Capacité de désendettement (BP + budgets annexes + zones)</b>	<b>12,48</b>

A titre indicatif les opérations d'investissement les plus importantes seraient les suivantes dans les années à venir :

BP	2020	2021	2022
<b>Opérations nouvelles</b>	<b>2 860 000,00</b>	<b>4 360 000,00</b>	<b>4 160 000,00</b>
Plaisance 3	400 000,00	400 000,00	400 000,00
Grand Aumaillerie	60 000,00	60 000,00	60 000,00
Requalification foirail	600 000,00	100 000,00	
Terrain Gens du Voyage		500 000,00	500 000,00
Requalification Urbanistes	200 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
Médiathèques	400 000,00		
Achat bus	500 000,00	500 000,00	500 000,00
Chênedet	200 000,00	300 000,00	200 000,00
MEGALIS	500 000,00	500 000,00	500 000,00
<b>Opérations courantes</b>	<b>930 000,00</b>	<b>930 000,00</b>	<b>930 000,00</b>
Travaux et études	500 000,00	500 000,00	500 000,00
Habitat	200 000,00	200 000,00	200 000,00
Logiciels courants	30 000,00	30 000,00	30 000,00
Matériels courants	200 000,00	200 000,00	200 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>3 790 000,00</b>	<b>5 290 000,00</b>	<b>5 090 000,00</b>

Points à retenir :

La hausse de la fiscalité sans augmentation des taux devrait nous permettre de maintenir un niveau d'investissement satisfaisant notamment dans le cadre de notre politique de financement des communes, de déploiement de la fibre sur notre territoire et nos partenaires dans le cadre de notre politique de l'habitat.

Ces données 2019 n'intègrent pas le transfert des bibliothèques à la communauté d'agglomération puisque celui-ci se fera en cours d'année et au cas par cas.

Le transport prend de l'ampleur avec la création d'une nouvelle ligne et l'élargissement du transport à la demande sur l'ensemble du territoire.

2019 confirme la mise en œuvre de la solidarité territoriale et la poursuite d'un maillage équilibré des services via l'habitat, les transports, la fibre et bientôt la lecture publique.

Les dépenses liées au SDIS sont en augmentation de +50 000€ : Fougères Agglo étant un des plus gros contributeurs du département, l'augmentation est liée à l'inflation.

Le montant dédié au FCDGF, ainsi que les modalités de versement, seront étudiés lorsque la communauté aura en sa possession l'ensemble des notifications DGF des communes.

## Détail du budget principal :

### Dépenses de fonctionnement

	Crédits 2018	CA provisoire	Orientations 2019
Charges générales	3 259 828,05	2 911 727,69	3 864 092,00
Charges de personnel	6 418 670,00	6 194 717,20	6 515 000,00
AC, DSC et SMICTOM	12 883 891,00	12 571 577,74	12 821 150,00
Subventions et divers	3 815 210,57	3 566 754,14	3 485 882,78
Frais financiers	535 000,00	459 602,47	505 000,00
B. Annexes et frais except.	2 043 762,65	2 024 810,36	1 850 350,00
Dépenses imprévues			
<b>Total Réel</b>	<b>28 956 362,27</b>	<b>27 729 189,60</b>	<b>29 041 474,78</b>
Amortissements	1 402 410,59	1 404 932,97	1 534 080,67
<b>Total Ordre</b>	<b>1 402 410,59</b>	<b>1 404 932,97</b>	<b>1 534 080,67</b>
Virement à investissement	3 503 726,82		3 124 430,01
Déficit N-1			
<b>TOTAL</b>	<b>33 862 499,68</b>	<b>29 134 122,57</b>	<b>33 699 985,46</b>

### Recettes de fonctionnement

	Crédits 2018	CA provisoire	Orientations 2019
Remb. Frais personnel	-	24 076,81	
Prod. des serv. et remb. B. annexes	7 028 280,00	6 759 686,91	6 972 544,00
Fiscalité	16 600 439,00	16 665 805,43	17 152 760,00
Dotations, compensations et subv.	6 885 027,00	6 818 456,09	7 056 722,40
Loyers et divers	328 037,00	335 457,70	334 510,00
Produits financiers	-	26,96	
Recettes except. et cessions	11 500,00	76 091,27	300,00
<b>Total Réel</b>	<b>30 853 283,00</b>	<b>30 679 601,17</b>	<b>31 516 836,40</b>
Amortissements subv.	46 172,02	45 353,04	67 823,06
<b>Total ordre</b>	<b>46 172,02</b>	<b>45 353,04</b>	<b>67 823,06</b>
Excédent N-1	2 963 044,66		2 031 796,00
<b>TOTAL</b>	<b>33 862 499,68</b>	<b>30 724 954,21</b>	<b>33 616 455,46</b>

### Dépenses d'investissement

	Crédits 2018	CA provisoire	Orientations 2019
Remb. Capital dette	929 550,00	917 334,77	923 500,00
Etudes et logiciels	321 956,20	54 064,28	203 295,88
Subv. Équipements	3 039 251,09	2 357 313,53	2 834 043,30
Aménagements et mobilier	928 722,13	579 768,96	998 238,71
Constructions	1 001 100,80	351 021,91	561 239,50
Participations	104 500,00	96 045,00	
Avances	787 500,00	516 500,00	140 000,00
Bocages et rivières	357 335,00	92 005,78	630 024,19
Dépenses imprévues	50 000,00	-	50 000,00
<b>Total Réel</b>	<b>7 519 915,22</b>	<b>4 964 054,23</b>	<b>6 340 341,58</b>
Amortissement subv.	46 172,02	45 353,04	67 823,06
Op. patrimoniales	49 136,00	49 132,22	130 000,00
<b>Total Ordre</b>	<b>95 308,02</b>	<b>94 485,26</b>	<b>197 823,06</b>
Déficit N-1	442 108,94		2 312 986,40
<b>TOTAL</b>	<b>8 057 332,18</b>	<b>5 058 539,49</b>	<b>8 851 151,04</b>

### Recettes d'investissement

	Crédits 2018	CA provisoire	Orientations 2019
FCTVA	80 000,00	53 375,00	80 000,00
Résultat fonctionnement capitalisé	1 325 194,11	1 325 194,11	2 613 747,67
Subventions investissement	269 138,00	165 500,00	105 500,00
Emprunt	1 127 299,66	6 240,94	474 524,87
Remb. Travaux	-	-	
Remb. Études	-	-	
Remb. Avances	-	86 300,00	3 600,00
Bocages et rivières	300 427,00	38 218,15	749 267,82
Cessions	-	-	36 000,00
<b>Total Réel</b>	<b>3 102 058,77</b>	<b>1 674 828,20</b>	<b>4 062 640,36</b>
Reprise amortissements	1 402 410,59	1 404 932,97	1 534 080,67
Op. patrimoniales	49 136,00	49 132,22	130 000,00
<b>Total Ordre</b>	<b>1 451 546,59</b>	<b>1 454 065,19</b>	<b>1 664 080,67</b>
Virement du fonctionnement	3 503 726,82		3 124 430,01
Excédent N-1			
<b>TOTAL</b>	<b>8 057 332,18</b>	<b>3 128 893,39</b>	<b>8 851 151,04</b>

Sur la base d'une réalisation à 100% des crédits :

Epargne brute	2 475 361,62
Epargne nette	1 551 861,62